

“ Bilan Ferme 30000 ”

Même si 2021 fut une année compliquée au niveau de la météorologie, 17 viticulteurs représentatifs de l'AOC Cognac se sont lancés vers une transition d'entretien du cavaillon sans herbicide, accompagnés par la Maison Hennessy et fédérés au sein du groupe 30000 « Cap Zéro Herbicide ».

L'année fut rythmée par plusieurs ateliers sur le machinisme, l'aide à la conduite, l'agronomie, la vie des sols, ainsi que la stratégie d'entretien des inter-rangs et du cavaillon. Ces ateliers ont été animés par nos experts partenaires : Loïc Pasdois, Thibault Déplanche et Olivier Boissière.

Le désherbage mécanique est aujourd'hui la technique la plus prisée, les solutions alternatives (désherbage électrique ou micro-onde, enherbement du cavaillon, paillage, robotique,...) devant encore être éprouvées. Des fiches techniques et des vidéos des ateliers sont disponibles sur GRAPP.



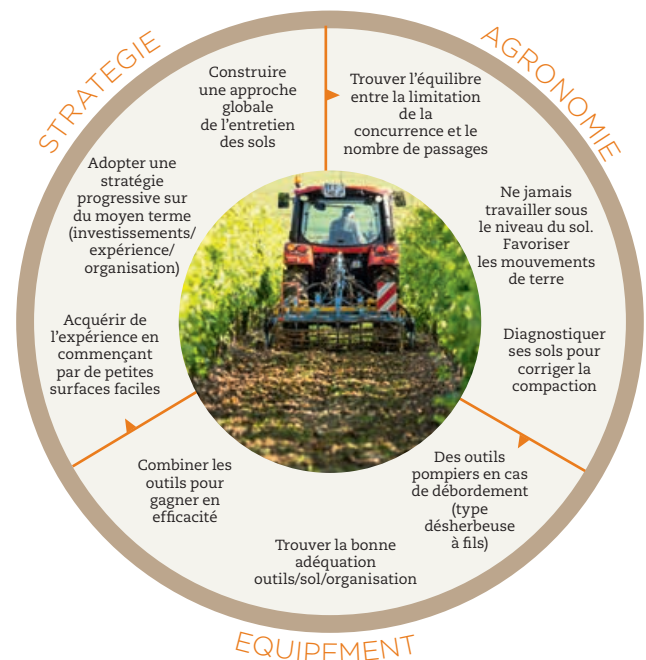
Pour retrouver la vidéo, flashez le code barre ci-contre.

Malgré les conditions printanières humides et des sols mal ressuyés, 95 Ha de vignes ont été entretenus sans herbicide en 2021 sur les 17 exploitations, 210 Ha sont prévus en 2022. Les exploitations accompagnées présentent de très bons résultats sur 2021 :

Résultats 2021	Groupe 30 000
Superficie sans herbicide (Ha)	95
Rendement (Hlap/Ha)	11,9
IFT	15,4
Apport Azote (U/Ha)	56
Enherbement des rangs sur l'année (%)	73 %
Passages supplémentaires sur les surfaces sans herbicide	1 à 5 selon combinaison d'outils
Investissement moyen pour transition. Herbicide (€)	26 000
CEC (part de certifiés)	57%

Un accompagnement technique est nécessaire afin de faire les bons choix de matériel, de stratégie et d'organisation. La concurrence hydrique et azotée des adventices sur la vigne n'est présente que pendant la période végétative. Le reste de l'année, une couverture des sols (cavaillon et inter-rangs), spontanée ou semée favorisera la vie des sols, la mise à disposition des éléments nutritifs à la vigne, la biodiversité mais également la portance pour les travaux hivernaux.

Ci-dessous les premiers enseignements et retours d'expérience du groupe :



La limitation du glyphosate à 450Gr/Ha/an en 2022 est peut-être le bon moment pour commencer à s'appropriier le travail mécanique du sol et ainsi, réduire le recours aux herbicides chimiques.

“ Vos retours d'expérience ”

NICOLAS BRILLET, viticulteur à Mosnac

« C'est une démarche chronophage et il est important de bien s'organiser et s'équiper »

Votre principal bilan ?

Participer au groupe Ferme 30000 m'a permis, d'une part, de mieux comprendre globalement la thématique (travail du sol, les différents outils et l'ordre de passage des outils en fonction de la période) et d'autre part de nourrir mes motivations grâce à la dynamique de groupe. Cela m'a aussi aidé à mieux appréhender les outils et le matériel. Quoi qu'il en soit, c'est une démarche chronophage et il est important de bien s'organiser et s'équiper.

Comment ça s'est passé ?

Cela a commencé sur l'exploitation d'Hennessy avec des ateliers de présentation des outils de travail du sol et d'autres sur le sol et l'agronomie, ainsi qu'un accompagnement sur mon exploitation. J'ai été mis en relation avec un cabinet de conseil en phytosanitaire, qui passait tous les 15 jours pendant la durée du cycle végétatif. Cet accompagnement est vraiment un plus et m'a véritablement aidé à définir ma stratégie.

ADRIEN HUNEAU, viticulteur à Saint-Aulais-la-Chapelle

« La certification peut se faire pas à pas, ce qui permet de planifier les investissements dans le temps. »

Quels sont les points les plus importants du succès selon vous ?

De bien connaître ses terres tout d'abord, ce qui aide à déterminer l'ordre et la nature de l'intervention qu'on va faire dessus. Et puis prévoir un budget conséquent pour investir, prévoir du temps, commencer petit à petit et ne pas se dire qu'il va tout falloir faire d'un coup. Il faut y aller avec modération.





NICOLAS DÉSIRÉ, viticulteur à Prignac

« Ne pas oublier que les résultats s'acquièrent avec l'expérience, il faut savoir être patient autant qu'attentif ».

Quels ont été les apprentissages concrets ?

Il est clair qu'on a besoin d'un outil pompier comme une désherbeuse à fils.

Il est également bon de multiplier les essais de matériel et de bien maîtriser les outils à mettre sur un même châssis, tels que lames, disques crénelés, disques émotteurs.

Les ateliers sur le thème de la vie du sol ont été très enrichissants et m'ont permis de mieux connaître mon sol, de savoir lire une analyse et surtout de savoir sélectionner les informations dont on a vraiment besoin plutôt que recevoir celles qu'on veut bien nous donner.

Quels sont les points les plus importants du succès selon vous ?

De s'attendre à une démarche compliquée et exigeante en termes d'investissement, qu'il soit financier, humain, matériel, temporel. Côté matériel, il vaut mieux démarrer avec un parc assez riche : des lames, des disques émotteurs, éventuellement un décavillonneur, une désherbeuse à fils. Et ne pas oublier que les résultats s'acquièrent avec l'expérience, il faut savoir être patient autant qu'attentif.

“ Félicitations aux nouveaux certifiés CEC ! ”

Avec cette nouvelle promotion de février, vous êtes plus de 150 viticulteurs, partenaires de la Maison Hennessy, à avoir obtenu la Certification Environnementale Cognac, représentant au total, 4300 Ha de vignes. Et force est de constater qu'il n'y a pas d'exploitation « type ». Toutes les tailles, tous les crus, tous les âges, bouilleurs de cru à façon ou à domicile, avec ou sans grandes cultures, sont représentés. Nous vous félicitons chaleureusement pour votre engagement et tout le travail accompli en faveur d'une viticulture respectueuse des hommes et de l'environnement, qui participe au rayonnement du cognac.

Plus de 700 d'entre vous sont en cours d'accompagnement vers la CEC, de nouveaux collectifs d'accompagnement sont en cours de création, n'hésitez plus à rejoindre cette démarche de certification en contactant votre Chargé(e) de Relations Viticoles.



Les nouveaux Certifiés :

- S.A.R.L. STE VITICOLE DES FINS BOIS
- S.A.R.L. DE CHADEVILLE
- S.A.S. VIGNOBLES ROY
- S.E. DES VIGNOBLES BILLHOUET
- S.C.E.A. CHEZ BERTIN
- E.A.R.L. DES MILLERIES
- E.A.R.L. ELIE RABY
- S.A.R.L. DU GRAND QUARTIER
- MONSIEUR BRIERE FREDERIC
- S.C.E.A. EGRETEAU
- S.C.E.A. DE LA RAIVIGNERE
- E.A.R.L. DE BIGOGNE
- S.C.E.A. VIGNOBLES DAGNAUD
- E.A.R.L. DU PETIT BOUROUX
- S.C.E.A. COURTIN
- E.A.R.L. DELMON
- E.A.R.L. L'ORCHIDEE
- S.C.E.A. DE S.A. BOURAT
- S.A.S. MOREAU STEPHANE ET FILS
- E.A.R.L. LE MAINE LIZEAU
- E.A.R.L. BRILLET
- E.A.R.L. BRANDY CHABANNE
- MONSIEUR SOURISSEAU JEROME
- E.A.R.L. DE LA PITARDERIE
- S.C.E.A. MARTINAUD
- S.A.R.L. BERNARD GEORGEON
- S.A.R.L. VARACHAUD